

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

- L'association et organisme de formation Generation France est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage. En nous indiquant comme la structure de votre choix, vous nous permettez
- **d'assurer la pérennité de nos actions pour la formation et l'insertion de nos bénéficiaires.**

## POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

Depuis 2018 en France, Generation accompagne des individus de tout âge vers l'emploi, en leur proposant des formations professionnalisantes couplées à un accompagnement personnalisé, afin de maximiser leurs chances de construire une carrière stable et épanouissante.



Plus que jamais, notre action est bénéfique à toutes les personnes qui se sont retrouvées sans emploi - notamment suite à la crise sanitaire. Nous leur donnons l'opportunité de se former de manière concrète, rapide et gratuite, et les accompagnons dans leur retour à l'emploi.



Depuis sa création, Generation France a orienté, formé, accompagné et placé plus de 900 personnes :



85% d'entre eux ont trouvé un emploi moins de 3 mois après leur formation

## COMMENT FONCTIONNE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Sur le montant de la taxe d'apprentissage que vous réglez chaque année, 13% du montant total de votre taxe d'apprentissage peut être versé librement à l'institut de votre choix.

**Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0,68 % de la masse salariale et comprend :**

- une fraction égale à 87 % de la taxe destinée au financement de l'apprentissage (elle est perçue par l'Urssaf), la date du versement diffère selon la taille de l'entreprise.
- une fraction égale à 13 % (solde) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, le paiement doit être versé entre le 1er janvier 2023 et le 31 mai 2023. Il est calculé sur la base de la masse salariale de 2022.

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

## CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre masse salariale brute en 2022 : \_\_\_\_\_ €

x 0,68 x 13% : \_\_\_\_\_ €

Montant alloué à Generation France : \_\_\_\_\_ €

## COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code Postal: \_\_\_\_\_

N°SIRET: \_\_\_\_\_

## CONTACT

Personne à contacter pour le suivi du dossier :

\_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

## MODALITÉS DE VERSEMENT

Montant du versement : \_\_\_\_\_

Date du versement : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

- Par chèque à l'ordre de Generation Plus : Ton Emploi  
 Par virement bancaire à Generation Plus : Ton Emploi

IBAN : FR76 1695 8000 0106 4111 1232 593

BIC : QNTOFRP1XXX

*Merci d'indiquer le nom de l'entreprise et "TA-2023" dans l'intitulé du virement*

## SIGNATURE

Merci de nous retourner ce document par courrier ou par courriel avec votre règlement :  
Generation France, Wework, 198 avenue de France, 75013 Paris - france@generation.org

Votre contact : Fatène Ben-Hamza